

Compte-rendu du CE du Siège

18 AVRIL 2017



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourcier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Duputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:
Gérard TUSCHER

Point 1 – Information/Consultation sur le schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France Télévisions – conditions de création d'un pôle d'activité à Montpellier (dont feuilleton)

Le projet de feuilleton quotidien est destiné à France 2 et vise le public de fin d'après midi. Il serait produit par MFP (Multimédia France Productions, filiale de production du groupe) et fabriqué en interne par les moyens de la filière sur le site de Vendargues, dans la périphérie de Montpellier. Il serait diffusé à partir de janvier 2018, à raison de 240 épisodes de 26 minutes par an. Un lieu de tournage a été retenu, deux studios de 900 m² dans un bâtiment de 16 000 m² sur une parcelle de 32 000 m², offrant de nombreuses possibilités d'aménagement. Le choix de Montpellier est justifié par le dynamisme de la ville, la jeunesse de sa population, la diversité de décors naturels et les 300 jours d'ensoleillement par an.

Si l'objectif (louable) est d'augmenter le volume de production en interne, le projet s'accompagne de la réduction de 32 à 20 du nombre de fictions actuellement fabriquées dans les sites de la filière, à Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, ce que contestent les organisations syndicales.

Le projet prévoit aussi le transfert du car lourd de Marseille à Montpellier, le regroupement des stocks d'accessoires et la création d'une menuiserie pour l'ensemble de la filière. Selon la direction ce dernier point serait sans conséquence pour le Siège puisque sa menuiserie n'y fait plus de construction de décors mais seulement du montage/démontage.

La direction veut également agrandir le site du Franay à Saint Cloud en y créant 6 salles de montage pour y installer la post-production du feuilleton. Les rushes et méta données seraient envoyés quotidiennement via le réseau Wan au Franay.

Le projet entend privilégier l'emploi permanent. 78 postes seraient à pourvoir sur Montpellier et 12 au Franay à travers la mobilité de volontariat. Si les salariés acceptent, que deviendront les sites qu'ils auront quittés ? S'ils refusent, que deviendra le projet ? La direction reste évasive sur ces points majeurs. Autre question, celle de la pérennité du feuilleton. Que se passerait-il en cas d'échec ? Quid du modèle économique ? Aucune donnée chiffrée n'est présentée.

Comme l'ont constaté les élus, le projet, s'il est ambitieux, n'en comporte pas moins de très nombreuses zones

d'ombre qu'il faudra bien éclairer. Ils ont mis en garde la direction sur le syndrome de « l'offre nouvelle à moyens constants » qui a déjà été testé sur la Chaine Info. Pour construire un tel projet, les redéploiements ne seront pas suffisants sauf à imaginer des fermetures de sites régionaux, ce que les salariés n'accepteraient pas. La CGT réaffirme son opposition à la fermeture de sites, son attachement au rôle de FTV dans l'aménagement culturel du territoire et l'intérêt de pouvoir maîtriser la totalité des processus pour approvisionner nos antennes.

Point 2 – Information/Consultation sur le projet d'organisation de la Direction des reportages et des moyens (DRM)

Le lendemain de la signature de l'ordre du jour du CE, la direction a indiqué qu'elle était dans l'incapacité de transmettre les documents sur son projet... Le point a donc été

reporté au CE du mois de juin. La CGT a souligné le surmenage des salariés concernés en raison des dépassements horaires et du manque d'effectifs. Elle souligne que la

direction, qui ne jure que par le forfait jour, s'avère incapable de l'appliquer correctement aux journalistes concernés.

Point 3 – Éléments Financiers au 31/12/2016

Le CE du 19 avril a examiné le bilan financier 2016 du siège, bilan appelé « charges d'exploitation ». Elles s'élèvent à 727,3 Millions d'€, et sont en hausse de 18,1 M€, soit 2,5 % par rapport à 2015.

Au chapitre « charges de personnel » : 419,8 M€, en hausse de 13,1 M€ sur 2015, soit 3,2%. Le dépassement est lié principalement à la

création de France Info pour 5,9 M€ non prévue au budget. Pour les « charges hors personnel » qui s'élèvent à 307,5 M€, la hausse constatée par rapport à 2015 est de 5 M€ soit 1,7 %. Raisons : la chaine info (encore), les frais de missions, le poste honoraires/études et le poste entretien maintenance.

Dans le détail des 727,3 M€

de charges d'exploitation du siège, le budget des rédactions nationales a été de 273 M €, celui des sports de 81,3 M€, techno-fab de 185 M€, les fonctions support (gestion, RH, présidence) de 248,8 M€, les antennes, les programmes et le numérique 185 M€.

Point 4 – Présentation du Bilan annuel des stages 2016

Le Siège a accueilli 1195 stagiaires en 2016, soit une hausse de 11% par rapport à 2015. Il s'agit principalement de stages d'observation pour des collégiens et lycéens. Seuls 22 d'entre eux sont restés plus de 6 mois dans l'entreprise.

Il est rappelé qu'une gratifica-

tion de 544,40 € est due au delà de 2 mois. Elle sera revalorisée grâce à l'accord sur le Contrat de génération en cours de validation par la DIRECCTE.

Les tuteurs sont recrutés sur la base du volontariat et bénéficient d'une formation à l'UFTV.

Les élus ont déploré que les

tuteurs formés soient trop rares et demandé à améliorer le suivi et le lissage des stages. La direction a reconnu le problème des pics d'affluence et prévoit de travailler ce point avec l'éducation nationale.

Point 5 – Information sur les questionnaires de déclarations de conflits d'intérêts en application des articles 3-5 et 3-6 de l'accord collectif du 28 mai 2013

La direction souhaite que les salariés remplissent un formulaire pour prévenir les risques de conflits d'intérêts. Dès lors que le manager est au courant, c'est à lui de prendre les dispositions qui s'imposent. Le

salarié ne peut plus être tenu pour responsable.

Ces documents sont confidentiels et ne pourront être consultés qu'en cas de suspicion de conflit d'intérêt. Un docu-

ment spécifique sera remis aux nouveaux entrants au moment de l'embauche et un autre à l'ensemble des collaborateurs CDI et CDD de FTV.

Point 6 – Point d'information GEOPOLIS

La direction affirme qu'elle n'a pas l'intention de fermer Géopolis. Le manque de visibilité sur le site Franceinfo démontre pourtant qu'elle n'a pas vraiment la volonté de mettre en avant le travail de ses équipes.

Le service se compose actuellement d'un rédacteur en chef adjoint et de 13 journalistes dont un certain nombre ont subi la traumatisme de la fermeture de l'AITV ou du sous-titrage France 2. Plusieurs devraient partir en retraite et la

direction entend appliquer la « règle » du non remplacement d'un départ sur deux. Avec un effectif aussi réduit, cela n'est évidemment pas rassurant quant à l'avenir et la pérennité de Géopolis.

Point 7 – Point calendrier des Instances

➡ 23 & 24 mai

➡ 21 & 22 juin

➡ 5 & 6 ou 6 & 7 juillet

➡ 7 et 8 septembre (CE d'août)

➡ 20 & 21 septembre

Point 8 – Questions diverses

➤ Rumeur d'externalisation de Stade 2 ?

La direction répond qu'elle n'a aucun fondement.

➤ Réorganisation de « Tout le sport » ?

La direction réfléchit à de nouvelles propositions éditoriales.

Pas de réflexion en cours sur une nouvelle organisation.

➤ PV indument reçus suite à des infractions routières commises par des tiers ?

La direction se dit prête à accompagner les salariés qui se retrouveraient dans de telles situations.

➤ Différence entre les déclarations mensuelles Assedic pour les intermittents (AEM) et les heures réellement payées ?

La direction reconnaît qu'il s'agit d'une anomalie et s'engage à la régulariser.

A Propos de la restauration

La gestion de la restauration de la Maison France télévisions est assurée par le bureau du CE. Il nous paraît intéressant d'informer les salariés du Siègne de la façon dont la gestion sociale y est exercée par l'actuelle majorité. Voir le tract (ici) diffusé par la CGT de la Restauration intitulé : "Quand les patrons syndicalistes font valser les personnels" qui fait suite au scandaleux licenciement d'un salarié.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 21 avril 2017

Prochain CE :
23 & 24 mai 2017

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition

CGT France télévisions Siègne
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04